



Contestation VRADE inférieur par rapport à la côte du véhicule

Par **Mirli**, le **15/02/2013** à **18:20**

Bonjour
Début janvier j'ai eu un accident avec des sangliers. je suis assuré tout risque. Le 4X4 type ML a été transporté dans un garage. L'expert a classé le véhicule en VEI et a estimé la VRADE à 7700 euros les réparations estimées à 9400 euros. Pas de malus car présence de poils de sanglier. Suite à son estimation je lui ai envoyé un courrier en accusé réception avec avis contestant son estimation. Je lui ai fourni des annonces correspondant à mon véhicule dont le prix est supérieur à son estimation et lui ai demandé de le ré-estimer. Il m'a répondu par mail qu'il restait sur son estimation qui reflète le marché actuelle en joignant des annonces qui ne correspondaient en rien à mon véhicule avec un kilométrage supérieur jusqu'à presque 100 000 km. J'ai donc écrit à mon assureur pour lui signifier la réponse de l'expert (à savoir que j'avais envoyé une copie du courrier à l'assureur) en lui demandant de rembourser sur la base des réparations et non sur la VRADE. L'expert à refusé. Je ne comprends pas bien qui doit prendre la décision. Pouvez-vous m'éclairer sur mes droits et sur ce que je peux demander et à qui.
Vous remerciant par avance de votre réponse
Cordialement